L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 1er JUILLET 1893.

GERMANIA SAVINGS BANK.

L'exposé semestriel que publie aujourd'hui dans nos colonnes la Banque d'Epargne Germania, No 51 rue du Camp, invite de tenir l'attention de ceux qui ont des fonds à placer. Le chiffre d'un sérieux de cette excellente et populaire institution, à la clôture du 30 juin 1893, témoigne éloquemment de la remarquable solidité avec laquelle elle est administrée. Les résultats obtenus font honneur au président J. Hennessy, au vice-président J. E. Morris et au caissier G. Ad. Blaffer dont on connaît les rares aptitudes.

Le Conseil de Direction, à sa dernière réunion, a déclaré un dividende semestriel de quatre dollars par action qui est payable sur demande.

Dans nul autre remède pour le sang les résultats des progrès de la science n'ont été si constamment utilisés, que dans la Salsepareille d'Ayer.

Italie.

Dépêche particulière du *Temps* :

Rome, 15 juin, 10 h. 15.

Le retentissement qu'a eu le banquet à Rome, à propos de la victoire du parti national à Trieste, est considérable, à cause de la présence de nombreux sénateurs et députés appartenant à toutes les fractions politiques. On dit que l'ambassadeur d'Autriche n'a pas manqué de manifester son peu de satisfaction en présence des discours prononcés, surtout celui de Menotti Garibaldi qui a terminé ainsi : "Je crois clore la période des discours ; celle de l'action viendra bientôt ; je vous attends ce jours-là."

Le Pape voulait proclamer, dans le consistoire d'aujourd'hui, le nouveau patriarche de Venise, quoique le gouvernement italien soutienne que le diocèse de Venise est patronat royal, ce que le Vatican conteste. Sur la prière du nouveau patriarche, Léon XIII a renvoyé cette proclamation, évitant ainsi une grave conflit.

MAUVAISES CONNAISSANCES.

Il y a quelques jours, un représentant de commerce—Eugène V.....—âgé de trente ans, demeurant [illegible] avait fait la connaissance, dans un vivre, de quatre individus qui se trouvaient dans un débit de vins de la rue Sainte Honoré, Paris.

Vers minuit et demi, ses nouveaux amis, vu l'heure avancée, lui proposèrent de lui faire un bout de conduite.

Les rues de Paris ne sont pas sûres la nuit—ajouta l'un des compagnons. Il y a tant de rôdeurs qui cherchent l'occasion de faire un mauvais coup.

Eugène V..... remercia ses camarades de leur obligeance, et tous cinq se mirent en route.

Comme ils passaient rue des Bourdonnais, les quatre amis se précipitèrent sur les représentant de commerce, le renversèrent, puis après lui avoir attaché les pieds et les mains, ils lui enlevèrent son portefeuille contenant quelques billets de banque français et anglais, sa montre, son chapeau et ses bottines.

Les joyeux escarpes prirent ensuite la fuite, abandonnant leur victime.

Quelque temps après, Eugène V..... était relevé par des gardiens de la paix, qui lui enlevèrent les liens, et il fut conduit au poste, où il raconta sa mésaventure.

M. Dhers, commissaire de police, saisi de la plainte, fit rechercher les malfaiteurs.

Vers dix heures, Eugène V..... passait sur la place du Châtelet, quand il remarqua, assis sur un banc, un des rôdeurs qui l'avaient dévalisé.

Le représentant de commerce s'avança vers lui, mais à ce moment, le malfaiteur reconnut sa victime, et il s'empressa de prendre la fuite.

Eugène V..... se mit à sa poursuite et parvint à le saisir par ses habits. Une lutte s'engagea entre eux ; tout à coup, les deux lutteurs ayant butté contre la bordure du bassin de la place du Châtelet, roulèrent dans l'eau.

Des passants retirèrent les deux hommes absolument trempés, mais Eugène V..... n'avait pas lâché son voleur, et ce dernier fut conduit au commissariat de M. Dhers.

Il a été reconnu pour un nommé Emile Mousain, dit "le veau", âgé de vingt ans, demeurant rue Simon-le-Franc.

Mousain, qui a refusé de faire connaître le nom de ses complices, a été envoyé au Dépôt.

LA PASSION DES COURSES.—Rodolphe

Hubert, âgé de trente-six ans, et sa maîtresse, Marie Manne, habitaient ensemble, depuis trois ans environ, dans un petit logement situé au cinquième étage, 6, rue Vintimille, à Paris.

Hubert, employé chez un liquidateur de la rue Caumartin, avait de petits appointements. Un jour, un de ses amis l'entraîna aux courses et lui fit gagner une somme assez forte avec une mise modeste.

A partir de ce moment, Hubert se figura qu'il allait faire fortune sur les hippodromes, mais, bientôt, tous ses premiers gains, ainsi que ses appointements du mois, furent engloutis.

Marie Manne protesta, menaça de quitter son amant, s'il continuait à jouer.

Hubert perdit la tête et mit la faute sur la cause de son passion. En peu de temps l'employé avait englouti une somme de neuf mille francs.

Le liquidateur s'aperçut du vol et déposa une plainte contre son employé infidèle.

Des agents de la Sûreté se présentèrent rue Vintimille, pour arrêter Hubert : celui-ci venait de partir.

Marie Manne fut mise au courant des indélicatesses de son amant. Quand celui-ci revint, le soir, sa maîtresse le voulut plus le recevoir.

—Tu es un voleur, lui dit-elle. C'est fini entre nous, et elle ferma sa porte au nez de son amant.

Sur le palier, Hubert saisit un revolver et se fit sauter la cervelle.

On n'a relevé qu'un cadavre.

M. Cornette, commissaire de police, vint procéder aux constatations que l'on sait.

Ce magistrat a trouvé, dans les poches du défunt, un morceau de papier sur lequel Hubert avait griffonné ces mots à la hâte :

—Garde toujours un bon souvenir de moi. On pardonne à un mort. Adieu.

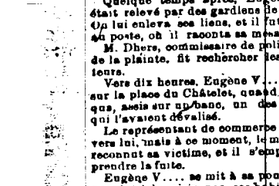

Le portrait ci-dessus est celui de la petite fille d'un des hommes d'Etat les plus distingués de la Virginie. Quand l'enfant eut une attaque de choléra infantum et que les médecins tenaient l'avaient abandonnée, on lui fit prendre de Germetuer. Deux heures après elle était ravivée et sa cure commença rapidement. Dans une récente lettre renfermant les portraits qui précèdent, de l'enfant et de la garde, la mère dit que l'enfant fut arrachée à la mort par le Germetuer."

K. R. G. (LeKing's Royal Germetuer) guérit le mal d'estomac, les désordres nerveux, les affections d'intestins chez vieillards et jeunes, maladies des reins et de la vessie et débilité.

KING'S ROYAL GERMETUER CO.
Atlanta, Ga.

M. JAMES M. ROLLINS,
de St-Louis, Mo., dit :

J'ai fait usage du KING'S ROYAL GERMETUER, et je suis atteint ses merveilleux effets pour la cure de l'indigestion et de la dyspepsie. C'est un remède sur pour brûlures et meurtrissures. Une ou deux applications locales suffisent généralement pour apaiser les souffrances d'une grave brûlure. Il est excellent dans les cas de prostration physique et comme remède à avoir dans une maison, c'est une bénédiction.

22 février 1893.

Ma femme a beaucoup souffert de catarrhe pendant plusieurs années et avait fait l'es ai de bon brux remèdes sans résultat. Un de mes amis de Germetuer. J'a soulagée, et chaque bouteille a amené quelque amélioration jusqu'à ce que trois aient complété une guérison parfaite. Elle a grand vingt liv se depuis qu'elle prend du Germetuer. Je souffrais d'indigestion et d'insomnie depuis deux ans et j'ai trouvé en moi un homme nouveau. Mon appétit est bon, et mon sommeil profond et réparateur.

Rév. J. H. SPURLIN,
Pasteur de la Première Eglise Baptiste, Siurgis, Ky.

T. E. RICHEY, pharmacien, Princeton, Ky., écrit : "J'ai vendu beaucoup de Germetuer et j'en ai toujours été satisfait."

LIL LYONS & CIE, Agents distributeurs.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Hôtel de Ville 10 février 1892.

A tous qu'il vient d'être commis un crime appelé Meurtre, et contre lequel la vie à un [illegible] soit se défendre, l'officier Torregano, ayant [illegible] ses devoirs ;

Qu'il remplissait ses devoirs ;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la Ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cent cents dollars [illegible] ($100), à quiconque fournira les informations [illegible] qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation [illegible] du meurtrier ou des meurtriers de [illegible] susdit, ou de l'un d'eux, ou de ceux qui en sont [illegible].

JOHN FITZPATRICK, Maire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 30 juin 1893.

Thermomètre C. S.	Claude, Opticien
No 645 rue du Canal.	
Entre Dauphine et Bercone.	
Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin..... 80	24
Midi..... 90	29
3 P. M..... 90	29
6 P. M..... 86	27

GUS. ALBERS.

L'assassin de Mme Wyman est exécuté à la Prison de Paroisse.

Le condamné marche bravement à la mort.

Détails de l'exécution.

L'exécution de Gus. Albers a eu lieu hier à la Prison de Paroisse. Le condamné a été pendu à midi 40 minutes.

Albers n'était point un criminel ordinaire pas plus au physique qu'au moral. L'assassinat qui l'a conduit à la potence, fut commis le 4 Nov. 1889 sur la personne de sa bienfaitrice Mme Wyman dans laitière sa servait de laquelle l'était depuis plusieurs années.

Mme Louise Wyman habitait avec son mari et ses enfants Avenue Henry Clay entre Green et St George. Son mari avait amassé à la vente du lait une somme fort rondelette et il était très favorablement connu. Cette famille vivait heureuse, dans une aisance acquise par le travail, lorsque la maladie atteignit celui qui en était le chef, et la mort l'emporta en 1887.

A cette époque, Gus Albers était déjà depuis quelques mille depuis plusieurs années. Il avait 18 ans, et pen reconnaissant envers Mme Wyman qui avait pour lui les bontés d'une mère, il n'écoutait point ses conseils et sa nature violente, son penchant pour le mal prenaient le dessus et le jeune homme devinrent si fréquentes qu'elle se vit obligée de lui interdire sa demeure.

Un projet de vengeance germa alors dans son cerveau, et il ne tarda pas à mettre à exécution. Il résolut de tuer Mme Wyman qui avait assassiné son mari pour s'approprier sa fortune.

Pour mettre fin à ces méchants bruits, Mme Wyman porta devant le recorder une accusation de diffamation contre Albers. Il ne cacha ni ses colères ni ses menaces devant les plusieurs personnes avec lesquelles il eut l'occasion de parler le jour même où fut portée l'accusation. Ce jour-là Mme Wyman, après avoir quitté la cour de recorder, fit quelques emplettes en ville.

Albers qui la savait absente, fut apercu dans le voisinage rôdant près de la maison, et le soir, à 7 heures 30, comme Mme Wyman rentrait chez elle, il l'accosta à une faible distance de la laiterie et la supplia de retirer l'accusation. Elle refusa. Il devint menaçant, mais elle ne se laissa pas émouvoir, et finalement, sous l'empire de la colère, il tira de sa poche un revolver et visa.

"Je n'ai pas peur de vous," lui dit Mme Wyman.

Un coup de feu fut la réponse et la pauvre femme tomba morte sous les yeux de ses trois enfants venus à sa rencontre.

De l'assassin plus de trace. La police la chercha vainement. Une récompense de $250 fut offerte, les mois et les années s'écoulèrent, et l'assassinat restait toujours impuni, lorsque le chef Gaster eut recours à une dernière tentative.

Ayant d'autant plus à cœur de découvrir l'assassin que celui-ci avait fait preuve de plus d'habileté à dépister les recherches, il envoya des photographies d'Albers dans toutes les Etats Unis. Quelques mois s'écoulèrent et est expédient semblait devoir rester aussi sans résultat, lorsque M. Gaster reçut la nouvelle de l'arrestation de l'assassin à Miles City, Montana, où il travaillait sur une ferme.

Le chef Gaster ne cacha pas la joie que lui causait cette nouvelle. Il envoya à Miles City le détective Grabert qui ramena le prisonnier en ville. Toutes les précautions furent prises en route pour l'empêcher de s'échapper et lorsqu'il arriva à la Nouvelle-Orléans de nombreux curieux s'étaient massés à la gare et au poste de police.

Le 25 avril, il comparaissait devant la Cour Criminelle et après avoir vaincu avec peine la cause de l'accusation, opération qu'il avait subie dans sa jeunesse, il fut reconnu coupable et condamné à mort.

Cette condamnation ne lui causa aucune émotion. Elle ne fit que provoquer en lui un ardent désir de vengeance contre ceux qui l'avaient arrêté et mis dans la position où il se trouvait. Peu de temps après, le gouverneur fixait la date de l'exécution au 30 juin.

Tandis qu'il attendait à la prison de paroisse cette date fatale, Albers n'ajamais trahi ni peur ni émotion, mais il a montré au contraire un profond dépit, et comme une bête méchante que l'on a réduite à l'impuissance, il a accepté l'inévitable destin qui le frappait constant d'être obligé de mourir sans se venger.

Je suis content, disait-il, que l'Etat ait été obligé de faire quelques dépenses pour me ramener ici. J'aime la vengeance et j'en veux aux fonctionnaires de police.

J'ai réussi toutefois à faire payer quelque argent à l'Etat et je suis fâché qu'il n'en ait pas dépensé davantage. Mon entretien à la prison a coûté aussi quelque chose, et j'en suis heureux. Je ne cache point mes sentiments de vengeance. J'aime à me venger, et je voudrais être libre pour pouvoir agir.

Au cours de ses conversation, Albers a toujours nié avoir fait preuve d'indélicatesse envers Mme Wyman. Il a dit qu'on l'avait accusé injustement, d'avoir détourné quelques centaines de piastres, car s'il eut eu des intentions deshonnêtes il eut pu s'approprier des milliers de dollars et il en a eu souvent l'occasion.

Contre toute attente, le condamné s'a donné à ses gardiens pendant toute son séjour à la Prison de Paroisse. Connaissant son caractère violent, le shérif le redoutait et le faisait surveiller très strictement au début de son incarcération, mais il a lui-même annoncé qu'il donnerait l'exemple d'une bonne conduite. Toujours affable avec les employés de la prison comme avec ses codétenus, il était sensible à leurs prévenances et s'était conquis leur amitié, en dépit de ses antécédents.

Enfin, le jour de l'exécution est arrivé, et le condamné, que quelques heures à peine séparaient de l'expiation, n'a point faibli.

Il a conservé la même attitude fière, sans forfanterie qui a vu venir avec courage, la mort qui allait prétériait à la prison.

Je jure, a-t-il dit, que si le gouverneur m'assurait la liberté en échange de promesses, je n'en ferais aucune et grand est mon désir de vengeance contre certaines personnes. Quant au pénitencier, je ne veux point y entendre parler. Je sais que je serai pendu dans quelques heures, mais devant Dieu qui m'entend, je jure que si on me donnait le choix entre le pénitencier et la mort, je lui préférerais celle-ci car je n'aime pas à travailler sans rémunération et il me serait impossible de retourner une motte de terre sur les levées, pour l'Etat.

Avec de semblables sentiments, le prisonnier ne devait pas faiblir devant la mort qui était pour lui la seule issue.

Jeudi, à la tombée de la nuit, il descendu dans la cour, où se trouvaient réunis les autres prisonniers, et a dit adieu à tous ses camarades d'infortune qui ont tous eu pour lui une parole de consolation et une cordiale poignée de main.

Ce dernier adieu a même ému jusqu'aux larmes quelques uns de ces criminels endurcis que l'on est en à l'épreuve de toute émotion.

Lorsque les prisonniers ont été ramenés dans leurs cellules, Albers a passé une heure dans la cour, se promenant les mains derrière le dos avec le prêtre et ses gardiens, et paraissant respirer avec plaisir la brise du soir.

Rentonant dans sa cellule, il a eu un court entretien avec le Père Ahrens, puis est descendu de nouveau et a pris une douche qui lui a donné une nouvelle vigueur.

Il s'est ensuite mis avec le P. Ahrens et quelques députés choisis sur la galerie, devant sa cellule où il a causé jusque vers 10 heures, et à son réveil s'est mis à ra l'prie [illegible]

A 2 heures, il a prié et à 3 heures 30 s'est couché et s'est endormi profondément, à la grande surprise de ses gardiens.

Il ne s'est réveillé que vers 9 heures du matin et a souhaité le bonjour à tout le monde. Il a demandé à être rasé, puis il a fait sa toilette, a revêtu un costume de drap noir et des pantoufles jaunes.

A 9 heures 30, il a demandé à visiter à section des femmes.

Il y a été amené et là les gardiens ont assisté à des touchants adieux. Toutes les femmes pleuraient. Remué à sa cellule, Albers y a reçu la visite de quelques prisonniers, puis le bourreau, qui avait passé la nuit dans une cellule qui lui est réservée, a été appelé pour préparer l'échafaud. Le shérif, voulant épargner au condamné la vue de ces préparatifs, a conseillé au Père Ahrens de l'emmener dans une autre cellule, mais Albers, qui l'avait entendu, lui a dit : "Ne vous dérangez pas pour moi, M. le shérif, faites vos dispositions", et il a suivi attentivement les progrès des préparatifs sans faiblir ; sa pâleur était la seule trace extérieure de son émotion. Lorsque la potence a été prête, il s'est agenouillé et a prié pendant quelques instants.

Après avoir dîné avec appétit, il a allumé une cigarette et s'est mis à causer avec le Père Ahrens, s'avançant de temps en temps jusqu'à la porte de sa cellule pour jeter un coup d'œil sur la foule grossissante qui s'agitait au bas dans la cour tandis que l'on faisait les dernières préparatifs de l'exécution.

C'est en effet un grand événement qu'une exécution à la prison de paroisse. Quelques jours à l'avance, on se procure des billets d'entrée comme pour quelque grande représentation, et de bonne heure, le jour de la pendaison, la foule se masse devant la prison.

Il n'y a rien à voir, mais le nombre de ces curieux va sans cesse grossissant, et beaucoup d'entre eux lorsque approche l'heure de l'exécution cessent d'se glisser dans la prison à chaque occasion qui leur est offerte.

Hier, il n'y a pas eu d'exception à cette règle et il y avait même un empressement inaccoutumé attribuable sans doute au caractère de l'assassin, et aux circonstances qui avaient entouré sa capture. C'est par centaines que les curieux étaient groupés, blancs et noirs, hommes et femmes, sur l'esplanade qui fait face à la vieille prison. L'assaut qui a été livré à la porte n'est pas possible à dépeindre.

Jamais théâtre n'a vu se presser la foule à ses portes avec une telle insistance. On se tassait, on criait, on se bousculait, on allait de l'avant sans rien entendre, sans rien voir que la porte grillée dont il était si difficile d'approcher. Et cependant ceux-là seuls qui étaient munis de tickets avaient le droit d'entrer ; mais chaque fois que la porte s'ouvrait pour laisser pénétrer un de ces privilégiés, deux autres s'adjugeaient le même privilège, et sans ticket, se glissaient avec lui dans la prison.

Ce qui augmentait encore l'acharnement de la foule, c'est la distribution de tickets à travers la porte.

Enfin la bousculade est devenue telle, que la police a dû intervenir.

Pendant ce temps, les quinze personnes qui la lui avaient assister à une exécution, s'étaient faufilées avec la plus grande peine dans la prison où régnait une animation qu'on n'y trouve qu'en pareil cas.

Des bruits de clefs, des bruits de pas dans les couloirs, des portes sans cesse fermées et ouvertes, des ordres s'entrecroisant de tous côtés, des députés shérifs veillant aux derniers préparatifs et s'appelant les uns les autres, actant de bruits se confondant en un inexprimable bourdonnement qui donnait le vertige à ceux qui entendaient aux oreilles du condamné.

Tandis qu'avec sa dernière heure il entamait une nouvelle cigarette, la voiture de l'entrepreneur de pompes funèbres arrivait devant la prison, amenant déjà son cercueil, faisant sensation dans la foule. A midi, après une attente trop longue pour tous, une attente quelquefois plus pénible pour le curieux qui vient assouvir son désir d'émotion vive, on le témoin qui vient remplir un devoir, que pour le condamné lui-même que les secondes semblaient se traîner, de manière à ce que la religion ont préparé à son sort, les membres du jury ont été groupés et ont répondu à l'appel de leurs noms, puis ils ont été amenés à la cellule du condamné.

Celui-ci s'est levé et les a reçus avec un sourire. Sans sourciller, il a écouté la lecture de son arrêt de mort ; puis, désignant du doigt le passage où il est dit que l'exécution aura lieu en présence de quinze témoins seulement, il a dit qu'il exigeait que l'on se conformât à la loi et que seuls les témoins fussent admis dans la cour.

Cependant, comme le shérif paraissait ennyé de cette requête, Albers a changé d'idée et a dit qu'il affronterait la foule. Alors a commencé la marche à l'échafaud.

A ce moment, l'assassin s'efface, on ne voit plus en lui qu'une victime, il inspire la pitié et l'émotion gagne tous les cœurs.

Ceux-là même, et il en est beaucoup, qui sont venus le sourire aux lèvres, ne peuvent, nous sommes heureux de l'affirmer, se défendre d'un sentiment général à l'égard du prisonnier.

Lorsque celui-ci est sorti de sa cellule entre le shérif et le Père Ahrens il y avait environ 2,000 personnes dans la cour, et la galerie qu'il avait à franchir pour arriver à l'échafaud était encombrée de curieux. Il a fait excellente contenance sous leurs regards inquisiteurs qui cherchaient sur son visage le reflet de ses émotions. Ils n'ont pu y lire qu'un calme et une résignation parfaite.

En arrivant au pied de la potence, le condamné a remercié ses gardiens et les a embrassés.

Il a donné une cordiale poignée de main au shérif, embrassé avec effusion le Père Ahrens, et dit adieu aux témoins en se tournant vers les centaines de curieux assemblés au-dessous et dont les yeux étaient braqués sur lui, il a dit d'une voix ferme : "Messieurs je suis prêt à mourir. Je vous pardonne à tous comme je pense qu'il me sera pardonné à moi-même, et j'espère vous retrouver tous dans un monde meilleur. Adieu."

Se tournant vers le shérif, il l'est écrié : "Je suis prêt à partir. Adieu."

Immédiatement le bourreau lui a lié les jambes, et pendant cette opération, il s'est tourné une fois encore vers la foule et lui a crié : "Adieu."

Ce mot a été répété par des centaines de bouches avec une émotion très marquée, puis on lui a lié les bras et passé le capuchon. Comme on lui ajustait le nœud coulant, il a dit un dernier adieu à tous mais, cette fois, le nœud brusquement serré lui a coupé la parole. Une ou encore le mot adieu a couru dans la foule, et, à cette démonstration amicale a succédé un silence de mort.

Le bourreau venait d'entrer dans sa cellule et d'un moment à l'autre le coup de hache allait envoyer dans le vide le malheureux condamné. Ces quelques secondes sont terribles. Elles sont des minutes, des heures ; à chaque instant on s'imagine voir se dérober la trappe, mais non, cruelle attente, elle reste en place, puis tout d'un coup, avec un fracas qui [illegible] que pouvait saisir de l'exécution les curieux toujours assemblés au dehors, elle tombe et le condamné si plein de vie tout à l'heure se débat maintenant dans les dernières convulsions de la mort. Quelques contractions nerveuses, de moins en moins perceptibles, et tout est dit, la société est vengée, la curiosité est satisfaite.

La trappe s'est dérobée à 12 heures 40, après un double coup de hache, dont le premier a été pour le condamné comme un avertissement de sa chute.

Celle-ci a été quelque peu amortie par une des cordes de la bascule dans laquelle ses pieds se sont entravés et a un juger par les contractions convulsives de l'épiderme de la colonne vertébrale.

Au bout de 8 minutes, Albers a été déclaré mort, mais il est resté pendu pendant une demi-heure et la corde n'a été coupée qu'à 1 h. 10.

Telle était la taille du condamné, qu'il avait fallu raccourcir la corde, et que pour la couper, le bourreau a été obligé de se servir d'une échelle.

Etendu sur une table, le cadavre n'été examiné par le Dr Mayille qui a déclaré que la mort avait été causée par la strangulation.

Conformément au désir d'Albers et de sa famille, l'autopsie n'a pas été pratiquée et le cadavre a été immédiatement déposé dans le cercueil. La voiture funèbre l'a emporté rapidement, suivie de quelques gamins et des regards de la foule qui après avoir considéré pendant quelques minutes encore la vieille prison grise et lézardée où se sont passées de si terribles événements et de la scène de vengeance accomplie qui été envoyée dans l'éternité, s'est dispersée comme à regret, sérieuse et songeuse.

A l'intérieur, la prison a repris peu à peu son aspect et son calme accoutumés, le bourreau s'a remis dans leur coin les vieux bois de justice qui probablement ne serviront plus, jamais dans la vieille prison, puis il a touché le prix de sa corvée et est allé boire un coup à la plus proche auberge.

En terminant, il nous faut ajouter

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Le mariage du duc d'York.

Londres, 30 juin—Les étrangers qui sont invités à assister jeudi prochain au mariage du duc d'York et de la princesse May commencent à arriver. Le roi Christian de Danemark père de la princesse de Galles et grand père du duc d'York est arrivé ce matin de Copenhague à Harwich, accompagné de la reine Louise.

Il en est été accueillis par une salve de vingt-et-un coups de canon. Le Czarewitch qui représentera officiellement le Czar est arrivé à Shumess. Il a été allé à la même façon. Les visiteurs royaux ne sont rendus immédiatement à Londres.

Pour les familles des victimes du naufrage du Victoria.

Londres, 30 juin—Les souscriptions du lord-maire de Londres au bénéfice des familles des victimes du naufrage du Victoria s'élèvent à £21,000.

Arrivée des survivants de l'équipage du Victoria à Malte.

Valette, Malte, 30 juin.—Les croiseurs anglais Edgard et Phaeton, de l'escadre de la Méditerranée sont arrivés aujourd'hui avec les survivants du naufrage du Victoria qui a sombré le 22 juin.

Les deux navires étaient attendus aujourd'hui. Aussitôt qu'ils ont été signalés des centaines d'embarcations les transmettant parents ou amis des survivants sont parties à leur rencontre. Les croiseurs sont entrés lentement dans le port pour permettre aux embarcations de les suivre. Les passagers étaient rangés à l'abord et à tribord, hélant leurs amis et répondant de leur mieux aux mille questions qui leur étaient posées à distance.

Les bastions des fortifications étaient noirs de monde. Au moment où les navires ont jeté l'ancre, une grande clameur s'est élevée parmi la foule. Les officiers ont été en partie suspendues en ville, chacun étant anxieux de voir ceux qui avaient échappé à la catastrophe et d'apprendre de leur bouche de nouveaux détails de l'accident.

Un certain nombre de natifs de Malte, faisaient partie de l'équipage du Victoria et 90 d'entre eux ont péri.

WASHINGTON.

Le Congrès se réunira le 7 août.

Washington, 30 juin—La proclamation suivante a été lancée ce soir à 6 heures :

Washington, D. C., 30 juin.

Attendu que le manque de confiance et l'appréhension causées par la situation financière gagnent les cercles commerciaux, qu'elles ont déjà causé de grandes pertes, arrêté les machines des mines, causé de grandes privations parmi les fermiers et nui considérablement aux marchands,

Attendu que cette situation menaçante est en grande partie le résultat d'une politique financière due à la mise en vigueur de lois peu sages qui devront être abrogées jusqu'à ce qu'elles soient abrogées.

Moi, Grover Cleveland, Président des Etats-Unis, je déclare par la présente proclamation, que cette situation extraordinaire exige le réunion des deux Chambres du Congrès pour le Capitole, à Washington le 7 août prochain, à midi, afin que le peuple soit débarrassé de ces lois qui constituent un danger et le menacent de la ruine.

Tous ceux qui ont qualité pour agir comme membres du Congrès, sont requis de prendre note de cette proclamation et de se réunir le jour et au lieu indiqués.

Fait et approuvé à Washington le 30 juin 1893.

GROVER CLEVELAND.

Le départ du Président.

Washington, 30 juin—Le Président est parti cette après-midi à 4 heures 30 par le Pennsylvania Road, pour Bus zard's Bay, où il va passer deux ou trois semaines.

Le ministre Lamont l'a accompagné jusqu'à New York. M. Cleveland ne s'est dégagé à partir que ce matin.

Réunion du Cabinet.

Washington, 30 juin—Le Président n'est arrivé ce matin à la Maison Blanche qu'un peu avant 11 heures, heure de la réunion du Cabinet.

Le secrétaire Carlisle a soumis une liste d'chiffres relative à la question de l'argent, et les ministres ont échangé leurs opinions. Il a soumis au Président un télégramme annonçant, que le prix de l'argent était de 60 pence l'once ou $0,663, équivalant à 57,3c pour l'argent en Angl.

Tous les membres du Cabinet étaient présents sauf le secrétaire Gresham.

La réunion du Cabinet a été ajournée à 1 heure.

Les ministres Carlisle et Lamont ont refusé de dire si le Président avait changé d'avis au sujet de la convocation du Congrès avant le 1er septembre.

Nominations.

Washington, 30 juin—Le Président a fait hier les nominations suivantes :

Overton Cade, surintendant de la Monnaie de le Nouvelle Orléans.

H. Gibbs. Morgan, frappeur.

R. L. Sobroeder, essayeur.

L. Gaion, fondeur et raffineur.

B. Snyder, de la Louisiane, officier naval de la Douane.

Théo. S. Wilkinson, collecteur des douanes.

S. B. Ellis, surveillant.

2,300 juifs qui ne débarqueront pas.

Washington, 30 juin—Le surintendant Stamp, du Bureau d'Immigration, a refusé aujourd'hui de délivrer à l'avance un permis de débarquement pour 2,300 juifs. Cette demande avait été faite par J. Klein, qui représente un syndicat formé pour établir une colonie sur 200,000 acres de terre dans l'Utah.

M. Klein s'est adressé pour le transport des 2,300 juifs aux Compagnies allemandes et françaises qui ont refusé de les embarquer ne voulant pas courir le risque d'être obligées de les ramener à leurs frais si le gouvernement des Etats-Unis refusait de leur laisser débarquer. Elles ont exigé qu'un permis de débarquement fut délivré à l'avance, de là la demande de M. Klein.

Après l'accident.

Washington, 30 juin — Le secrétaire Lamont a donné ordre aujourd'hui que désormais l'ingénieur en chef ait charge de tous les édifices occupés par le département de la guerre dans le District de Colombie.

L'arrivée des caravelles à Detroit.

Detroit, Mich., 30 juin—Les caravelles espagnoles Santa Maria, Nina et Pinta sont arrivées ce matin et sont à l'ancre en vue du Michigan Yacht Club à Belle Isle.

Rien n'a été épargné pour les recevoir convenablement. Le steamer Pescendan, ayant à bord les officiers de l'armée et de la marine et les fonctionnaires du gouvernement, et le yacht Vita, avec le comité d'organisation et les membres de la presse, sont partis à 10 heures ce matin à la rencontre des caravelles à l'embouchure de la rivière et les ont escortées jusqu'au point où elles ont jeté l'ancre.

En passant devant le fort Wayne, les canons de celui-ci ont tiré une salve nationale à laquelle a répondu le Pescendan.

Tous les vaisseaux du port ont arboré les couleurs espagnoles en l'honneur des visiteurs.

Les caravelles ont été accueillies par les sifflements des bateaux et les acclamations de la foule massée sur les deux rives du fleuve.

A midi, les officiers ont été reçus au Club.

La réception n'est prolongée jusqu'à 2 heures, puis le public a été admis à visiter ces caravelles.

Le Club a fait son possible pour faciliter cette visite au public.

L'orchestre du 19me d'infanterie des Etats-Unis s'est fait entendre toute la journée au Club.

Les caravelles partiront ce soir pour Chicago.

Accouchement.

Kokomo, Ind., 30 juin—Mme Don Banett, une veuve habitant seule sur sa ferme à quelques milles à l'est de la ville a été trouvée morte hier soir dans sa chambre.

Elle était âgée et faible. Elle a été sans doute victime de voleurs.

On l'a trouvée la face contre le parquet. Ses bras et son cou portaient des traces de violence. La maison a été fouillée, mais les malfaiteurs effrayés sans doute ont pris la fuite sans rien emporter qui eut une grande valeur.

Le départ de Paris.

New York, 30 juin—Le steamship Paris qui partira demain pour l'Europe, emportera £20,000 entes d'argent.

Un Ami

Vient mentionner par l'intermédiaire du journal le *Register* des résultats bienfaisants qu'il a reçus de l'usage régulier des Pilules d'Ayer. Il dit : Je me sentais malade et fatigué et mon estomac semblait être en désordre. J'essayai plusieurs remèdes, mais aucun ne paraissait me donner du soulagement jusqu'à ce que j'aie persuadé d'essayer ce vieux remède digne de confiance, les Pilules d'Ayer. J'en ai pris seulement une boîte, mais je me sens comme un homme nouveau. Je pense qu'elles sont les plus agréables et les plus faciles à prendre que n'importe quoi dont j'ai fait usage, étant si élégamment recouvertes de sucre que même un enfant les prendrait avec plaisir. J'adjure tous ceux, qui ont

Besoin

d'un laxatif, d'essayer les Pilules d'Ayer."
—Boothbay (Me.) *Register*.

"Entre les âges de cinq et quinze ans, j'étais tourmenté d'une sorte de "saltrheum, ou éruption, principalement aux jambes, et spécialement à la courbure du genou au-dessus du mollet. A cette place des plaies suppurantes se formaient, puis devenaient croûtes et se crevassaient, quand la jambe remuait. Ma mère essaya de tout, mais tout fut en vain. Quoique un enfant, je lus les journaux au sujet des effets bienfaisants des Pilules d'Ayer, et persuada ma mère de me les laisser essayer. Sans grande foi dans le résultat elle se procura des

Pilules d'Ayer,

et je commençai à en faire usage, et bientôt je remarquai une amélioration. Encouragé par ceci, je continuai, jusqu'à ce que j'en eusse pris deux boîtes, quand les plaies disparurent, et je n'ai jamais été depuis tourmenté par elles." — H. Chipman, Agent de propriétés immobilières, Kenosha, Wis.

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues partout par les Droguistes.

Chaque Dose est Efficace.

de dire que Taylor, le bourreau, et Albers étaient amis d'enfance. Tandis qu'Albers était employé chez Mme Wyman, le père de Taylor avait coutume de vendre des beatlaux à la laitière.

Un jour, les deux enfants se sont querellés et en sont venus aux coups, et Taylor ayant été battu s'est éloigné en jurant qu'il retrouverait un jour son camarade.

Il l'a retrouvé hier, on sait dans quelles circonstances.

Les nominations politiques de la Louisiane.

La délégation de la Louisiane au Congrès s'est réunie une dernière fois à Washington, le 29 juin, et a arrêté définitivement, la liste des nominations politiques qui sera soumise au Président pour le dit Etat. La voici :

Collecteur de la douane—T. S. Wilkinson, premier district, Nouvelle-Orléans.

Officier naval—Jeff Snyder, de Madison, cinquième district.

Surveyeur du port—Stephen Ellis, Tangipahoa, sixième district.

Assistant estimateur—E. P. Prudhomme, Nouvelle-Orléans, cinquième district.

Surintendant de l'Hôtel de la Monnaie—Overton Cade, sixième district.

Monnayeur (coiner)—Clibbs Morgan, Nlle-Orléans, deuxième district.

Fondeur et raffineur—Lewis Guion, Ascension, troisième district.

Essayeur—R. L. Schroeder, Nlle-Orléans, 1er district.

Assistant coiner—L. M. Pipkin.

Inspecteur de steamers—Matt O Brien, Nouvelle-Orléans, premier district.

Surveyeur Général—Charles H. Dickinson, Plaquemine, troisième district.

Enregistreur des Terres Publiques—G. Moll. Bromby, Richland, cinquième district.

Receveur des Fonds Publics—C. P. Johnson, Nouvelle-Orléans, cinquième district.

Shipping Commissioner des Etats-Unis—W. H. Bourke, Nouvelle-Orléans, premier district.

Avocat de District—J. Ward Gurley, Nouvelle Orléans, Second district.

Marshal des Etats-Unis—J. V. Gallotte, Nouvelle-Orléans, premier district.

Grand Jury.—Le Grand Jury a porté hier 80 accusations de violation de la loi du dimanche, 3 de viol et 1 de violation de la loi, 7 de 1892.

Il a adressé aussi au juge Moise un rapport le complimentant de la décision qu'il a prise à l'égard du petit jury de jury.

Accident.—Hier matin, à 8 heures 30, Maggie Ryan, une jeune fille de 18 ans, employée à la Gulf Sack Factory, Nos 42 et 44 rue Fulton a eu l'index de la main droite perforé à plusieurs reprises par une machine à coudre.

Après avoir reçu les soins des internes de l'Hôpital de Charité, elle a été ramenée chez elle, No 555 1/2 rue Bourgogne.

Menus faits.—Mme Mary B. Malone, âgée de soixante deux ans, qui demeure au No 105 de la rue Esterpe, a été trouvée morte chez elle, dans une berceuse, hier matin, à 8 heures 45.

En sortant d'une assemblée générale d'actionnaires :

—Pourquoi appellent-ils donc cela un compte rendu ?

—Probablement parce que nous n'avons pas pu le digérer.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits ne seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du